

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13088**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent thermal

Nouvel intitulé : Agent soignant thermal

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Montpellier, GIP Formavie - Département CAFOC (Montpellier)	Président de l'université de Montpellier I, Délégué à la formation continue

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent thermal accueille les curistes et leur applique les prescriptions médicales dans le respect des procédures thérapeutiques, d'hygiène et administratives, définies par le centre thermal. Son activité relève de la :

- Dimension relationnelle avec les curistes

Recueillir sur le curiste les informations pertinentes

Apporter au curiste les éléments d'information nécessaires

Gérer le premier niveau de conflit

- Réalisation technique des soins prescrits et programmés

Préparer les soins (préparer le matériel et les petits équipements, effectuer les réglages, doser les produits...)

Installer le curiste en cabine

Veiller au confort et aux signes d'alerte sur l'état de santé du curiste

Pratiquer les soins dans le respect de la prescription et du protocole (soin en baignoire, douche au jet, douche générale, baveuse, pluie, pomme, manteau, dorsale, pénétrante, sous-marine, application de boue, de cataplasme, de compresses locales, pulvérisations,

entéroclyse, soin aux étuves, en piscine, pédi et manu douche, pédi et manu boue, vaporarium, inhalation collective, douche périnéale...)

- Gestion de l'activité et de l'hygiène

Organiser son activité en fonction des contraintes (adapter son activité à l'organisation du travail mise en œuvre dans l'établissement, gérer le moment de passage des curistes, travailler en équipe...)

Rendre compte à la hiérarchie et à ses collègues...

Adopter face aux situations critiques le comportement adapté

Entretenir son environnement professionnel

Compétences ou capacités attestées

Connaissances sur les principes de base de la communication liée à l'accueil et à la prise en charge d'un curiste

Connaissances de base sur les pathologies et les indications thérapeutiques en thermalisme

Connaissances de base en anatomie physiologie humaine, nécessaires à la compréhension des soins thermaux

Connaissances et application des protocoles de préparation et d'administration des soins

Connaissances et application des techniques d'organisation de son activité et de gestion de son poste de travail

Connaissances et application des techniques de base de gestion de situations critiques

Connaissances et application des protocoles d'hygiène

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités Préférentiellement le thermalisme

Mais aussi :

- le bien-être (spa, balnéothérapie..)

- la thalassothérapie

Types d'emplois accessibles Agent en soins thermaux, employé thermal, agent de soin en hydrothérapie, hydrothérapeute, doucheur, baigneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Compétences évaluées

Trois blocs de compétences seront évalués, portant sur :

- la dimension relationnelle avec le curiste (accueillir, informer)

Recueillir sur le curiste les informations pertinentes

Apporter au curiste les éléments d'information nécessaires

Gérer le premier niveau de conflit

- la réalisation des soins prescrits et programmés (préparer le matériel et les petits équipements, effectuer les réglages, doser les produits...)

Installer le curiste en cabine

Veiller au confort et aux signes d'alerte sur l'état de santé du curiste

Pratiquer les soins dans le respect de la prescription et du protocole (soin en baignoire, douche au jet, douche générale, baveuse, pluie, pomme, manteau, dorsale, pénétrante, sous-marine, application de boue, de cataplasme, de compresses locales, pulvérisations, entérocluse, soin aux étuves, en piscine, pédi et manu douche, pédi et manu boue, vaporarium, inhalation collective, douche périnéale...)

- la gestion de l'activité et de Organiser son activité en fonction des contraintes (adapter son activité à l'organisation du travail mise en œuvre dans l'établissement, gérer le moment de passage des curistes, travailler en équipe...)

Rendre compte à la hiérarchie et à ses collègues...

Adopter face aux situations critiques le comportement adapté

Entretenir son environnement professionnel

Unité certificative Dimension relationnelle avec les curistes

1) Epreuve sur table d'étude de cas concret (durée 2 heures)

2) Notation basée sur le suivi de la période en entreprise sur la base d'un dossier rempli conjointement par le tuteur ou le responsable hiérarchique, le coordonnateur et éventuellement le candidat.

Unité certificative Réalisation technique des soins

1) Epreuve sur table d'analyse de cas pratiques (2 heures)

2) Notation basée sur le suivi de la période en entreprise sur la base d'un dossier rempli conjointement par le tuteur ou le responsable hiérarchique et le coordonnateur, concernant la pratique des soins.

Unité certificative Gestion de l'activité et de l'hygiène

1) Travail sur table sur la base d'une étude de cas transversale (2 heures)

2) Une note : mise en situation de mise en hygiène d'une zone, en centre de formation ou en établissement thermal.

3) Avoir obtenu le SST ou l'AFPS.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- un médecin thermal - un représentant de l'équipe d'encadrement d'un établissement thermal - un agent soignant thermal - un représentant de chaque organisme certificateur
En contrat de professionnalisation	X		IDEM
Par candidature individuelle	X		IDEM
Par expérience dispositif VAE	X		- un représentant de l'équipe d'encadrement d'un établissement thermal - un représentant d'un des deux organismes certificateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent thermal" avec effet au 02 janvier 2005, jusqu'au 10 août 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

2006 : 8
2007 : 19
2008 : 22
2009 : 22
2010 : 12

Autres sources d'information :

www.gretalr.com rubrique CAFOC
www.univ-montp1.fr

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Les GRETA de Vallespir Côte Vermeil (Ceret) et des Hauts Cantons de l'Hérault (Bédarieux). Eventuellement tout autre GRETA du réseau de l'Education Nationale.

Historique de la certification :

Sur l'impulsion de l'AGEFOS PME, lui-même sollicité par l'A.N.P.E de Prades pour répondre à la volonté des établissements thermaux de professionnaliser et de conserver leur personnel, DIDERIS, organisme de formation continue de l'Université Montpellier I a mis en place depuis 1982, en collaboration avec les GRETA de Vallespir Côte Vermeille et des Hauts cantons de l'Hérault, un Diplôme Universitaire « agent en soins thermaux »

Certification suivante : Agent soignant thermal